

ARRETE

COMPLEMENTAIRE A L'ARRETE N°19-193 PORTANT ORGANISATION AU TITRE DE L'ANNEE 2020 DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE, SPECIALITE « ENVIRONNEMENT- HYGIENE »

N/Réf. : NP/ CM/19-249

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relatifs aux conditions d'accès à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transpositions du droit communautaire à la fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu le décret n° 94-163 du 16 février 1994 ouvrant aux ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours de la fonction publique d'Etat par voie télématique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux de 1^{ère} classe,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la Fonction Publique Territoriale,

Vu les résultats du recensement des déclarations de vacances de postes précédemment opéré,

Vu la convention de co-organisation des concours et examens professionnels entre le Centre de Gestion de l'Interrégion Ile de France/Centre-Val de Loire,

Vu l'arrêté n°19-193 en date du 10 mai 2019 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire portant organisation au titre de l'année 2020 des concours externe, interne et troisième concours d'Adjoint technique principal de 2ème classe, spécialité « Environnement-Hygiène »,

Vu l'arrêté n° 19-195 en date du 13 mai 2019 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire modifiant l'arrêté n° 19-193 portant organisation au titre de l'année 2020 des concours externe, interne et troisième concours d'Adjoint technique principal de 2ème classe, spécialité « Environnement-Hygiène »,

Considérant que les candidats ci-dessous mentionnés remplissent les conditions pour se présenter aux concours externe, interne et troisième concours d'Adjoint technique principal de 2ème classe, spécialité « Environnement-Hygiène », sous réserve le cas échéant, de la production de documents complémentaires avant le déroulement des épreuves.

ARRETE,

Article 1er :

La liste des candidats aux concours externe, interne et troisième concours d'Adjoint technique principal de 2ème classe, spécialité « Environnement-Hygiène », s'établit ainsi qu'il apparaît sur la liste annexée.

Les candidats ci-dessus nommés seront convoqués individuellement.

Article 2 :

Madame la Directrice du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Préfète d'Indre-et-Loire.

Article 3 :

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois, à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Fait à TOURS, le 22 août 2019

Le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire
Pour le Président et par délégation,
La 1^{ère} Vice-Présidente

Catherine CÔME



Publié le :

Le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire
Pour le Président et par délégation,
La 1^{ère} Vice-Présidente

Mme Catherine CÔME



**LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR
AU TITRE DU CONCOURS INTERNE CONCOURS D'ADJOINT
TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE,
SPECIALITE « ENVIRONNEMENT-HYGIENE »
SESSION 2019**

NOM	NOM DE JEUNE FILLE	PRENOM	ADMIS A CONCOURIR SOUS RESERVE
ALLOIN		Manon	
BARANGER		Wilfried	
BAUDLOT		Bernard	
BAUDLOT		Charles	
BELINGA CLEON	BELINGA CLEON	Yannick	
BERTRAND		Andréa	
BOLATRE	BOLATRE	Stéphanie	
BOUCHTA	BOUCHTA	Stéphanie	
BOURIGAULT		Claude	
BRILLARD		Sebastien	
BULLOCK		Bryan	
CAROLE PETIT	DEPEIGNE	Carole	
CHAGNON		Jérôme	
CHALIGNY		Romain	
CORNET		Jean-Sebastien	
DA MOTA	PINTO	Aurélie	
DAMAGNEZ		Marina	
DANGE		Denis	
DANI	MARCHAND	Lydie	
DE ALMEIDA	VERDU	Christine	
DIMPAY	DIMPAY	Jessica	
FARAS		Hicham	
FINET	FINET	Elodie	

FRETAY		Tiffany	sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve
GONZALEZ		Charles-Henry	
GUYON		Frederic	
HERVE	HERVE	Véronique	
HUDON		Alain	
JOUBERT		Carl	
JOUBERT		Romain	
KOLEDA		Patrice	
MAMOUNI	KIES	Fatima	
MANCHINI		Jonas	
MOHAMADI	MOHAMADI	Chibaco	
PIRES	MORGADINHO	Denise	
POLIN		Frédéric	
QUATRESOUS	HOICHE	Isabelle	
RAMEL	KNOCKAERT	Sabrina	
RANVIER		Antoine	
ROBERT	MAUDUIT	Patricia	
ROCHER		Michael	
RODRIGUES GORDO		Agnaldo	
SALCEDE		Davy	
VASSEUR		Alexis	
VEIGNIE	KUNKEL	Dolorès	
VERRIER		Vincent	
VIGNAUD	BOEKHORST	Johanna	
ZOUNGRANA		Kiswendsida Fulbert	

**LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR
AU TITRE DU CONCOURS EXTERNE CONCOURS D'ADJOINT
TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE,
SPECIALITE « ENVIRONNEMENT-HYGIENE »**

SESSION 2019

NOM	NOM DE JEUNE FILLE	PRENOM	ADMIS A CONCOURIR SOUS RESERVE
ARRAULT	ARRAULT	Sophie	
RATTEZ	RATTEZ	Emmanuelle	
VIGNAUD	BOEKHORST	Johanna	

**LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR
AU TITRE DU TROISIEME CONCOURS D'ADJOINT TECHNIQUE
PRINCIPAL DE 2EME CLASSE,
SPECIALITE « ENVIRONNEMENT-HYGIENE »**

SESSION 2019

NOM	NOM DE JEUNE FILLE	PRENOM	ADMIS A CONCOURIR SOUS RESERVE
SAINTE-ROSE	SAINTE-ROSE	Rosetta	

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Arrêté complémentaire à l'arrêté n.19-193 portant organisation au titre de l'année 2020 des concours externe, interne et troisième concours d'adjoint technique principal de 2ème classe, spécialité "environnement hygiène";

Date de transmission de l'acte : 22/08/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 22/08/2019

Numéro de l'acte : CONC19-249 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 037-283700128-20190822-CONC19-249-AR

Date de décision : 22/08/2019

Acte transmis par : Jordan TEXIER

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.2. Autres domaines de compétences des départements